

**Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger
la biodiversité du lac Tanganyika
(RAF/92/G32)**

**COMPTE- RENDU DE LA CINQUIEME REUNION
DU COMITE DIRECTEUR REGIONAL**

Arusha, 2-3 décembre 1999

Résumé des principales conclusions et recommandations

1. Le Comité a adopté le compte-rendu de la quatrième réunion du Comité Directeur moyennant quelques modifications. (Section 4.3 & 4.4)
2. Il a été décidé de ne pas poursuivre le recrutement d'un Coordinateur Régional en Formation, Education et Communication. Etant donné les contraintes actuelles des voyages et les éventuelles limitations, il a été ressenti qu'il serait mieux que les actuels CFEC Nationaux opèrent comme une équipe coordonnée plutôt que d'en sélectionner un pour coordonner les autres. (Section 4.4 dernier para.)
3. Le Comité a admis que l'UNOPS devrait approcher les consultants qui ont effectué l'Evaluation à Mi-Parcours, pour une deuxième fois, et leur demander s'ils pourraient envisager d'amender leur rapport pour y incorporer les réactions des pays riverains et de NRI pour produire un rapport consolidé. S'ils déclinaient la demande, alors l'UNOPS enverrait au GEF les documents séparés avec des notes explicatives. (Section 4.5 dernier para.)
4. Le PNUD a informé le Comité que sous l'actuelle estimation du niveau de sécurité par les NU, il était interdit au personnel non-national du projet de visiter le Burundi et l'Est de la RDC sans exemption explicite. (Section 4.6)
5. Il a été convenu que l'UNOPS retiendrait \$87.960 dans le budget présenté par NRI pour l'utiliser dans les activités de préparation de la prochaine phase, faisant le pont entre phases et la publicité.(Section 4.7 et 4.9)
6. Le Comité a approuvé le résumé des progrès du projet, les réalisations et le programme des travaux de fin de phase présentés par le Coordinateur du Projet. (Section 4.8)
7. Le Comité a approuvé et apprécié les progrès réalisés en ce qui concerne le Programme d'Action Stratégique. (Section 4.8)
8. Toutes les délégations ont fermement appuyé le développement continu de la Convention, notant qu'elle serait un instrument unique pour la gestion du lac

Tanganyika, et quelque chose qu'aucun autre projet sur le lac ait essayé de faire jusqu'à présent. (Section 4.11, para 7)

9. Concernant la préoccupation de l'UNOPS pour l'éventuelle future inclusion du Rwanda dans la Convention, toutes les délégations ont accepté que la Convention devrait réserver une place pour l'inclusion du terme "autres Etats" dans l'avenir. (Section 4.11, para. 9)
10. Il a été recommandé par l'UNOPS que les gestionnaires originaires des pays du projet devraient être présents à la prochaine réunion STAP au Malawi (Section 4.12, para 3)
11. L'UNOPS a exprimé son espoir qu'avant la prochaine RCD, une demande d'un PDF pour une prochaine phase sera déjà disponible (4.12, para 8)
12. Le Comité s'est convenu sur les dates et les lieux de toutes les réunions régionales jusqu'à la fin du projet. (Section 4.13).

1. Introduction

Ce compte-rendu est un résumé des questions débattues et des décisions prises, et non un procès-verbal textuel de la réunion. Tous les commentaires concernant un point spécifique de l'ordre du jour se trouvent donc réunis sans tenir compte de l'ordre des interventions pendant la réunion.

2. Lieu

La Cinquième Réunion du Comité Directeur Régional s'est tenue au Centre de Conférences Internationales d'Arusha à Arusha, Tanzanie, le jeudi 2 décembre et le vendredi 3 décembre 1999. La liste complète des participants est donnée à l'Annexe 1, avec la liste des documents soumis à la réunion à l'Annexe 2.

3. Election du président

Etant donné que les quatre réunions précédentes du comité Directeur avaient été présidées par la Zambie, la Tanzanie et le Burundi respectivement, la Zambie a proposé que la République Démocratique du Congo préside l'actuelle réunion. La Tanzanie a appuyé la proposition et M. Mbusu Ngamani, chef de la délégation Congolaise, a été élu en bonne et due forme pour présider la réunion.

4. Déroulement de la réunion

4.1 Accueil par le président

M. Ngamani, a remercié les participants pour l'avoir élu comme président et après avoir remercié la Tanzanie pour avoir bien voulu abriter la réunion, il a souhaité la bienvenue à tous les délégués de la Cinquième Réunion du Comité Directeur Régional, qu'il a déclarée officiellement ouverte.

4.2 Adoption de l'ordre du jour

Le président a présenté aux participants un ordre du jour provisoire de 14 points. Il a été décidé que le point no 8 prenne la place du point no 9 et vice versa. L'ordre du jour définitif a été convenu comme suit:

POINT

- 1 Ouverture de la réunion et élection du président
- 2 Examen et adoption de l'ordre du jour
- 3 Confirmation du compte-rendu de la 4^{ème} RCD
- 4 Questions soulevées par la 4^{ème} RCD et état d'avancement du projet
- 5 Situation du Rapport de l'Evaluation à Mi-Parcours
- 6 Sécurité à Bujumbura et en RD Congo
- 7 Déboursments budgétaires en général
- 8 Résumé des réalisations du projet, programmes des travaux de fin de phase et résultats attendus
- 9 Budget et plan de travail jusqu'au 31 juillet 2000
- 10 Le Programme d'Action Stratégique
- 11 L'avenir de la Convention

- 12 Aperçu de la Stratégie du GEF pour une phase supplémentaire du projet
- 13 Date et lieu de la prochaine RCD et des prochaines réunions régionales 2000
- 14 Divers
- 15 Clôture

4.3 Point 3: Confirmation du compte-rendu de la 4^{ème} RCD tenue à Nairobi le 27 mai 1999.

Le Coordinateur du Projet (CP) a présenté le compte-rendu pour analyse par les participants. Les amendements/corrections suivants ont été faits:

A la page 1, point 3 disant que “La réunion a autorisé le projet d’employer Mme Karen Zwick...”, la délégation de Tanzanie a suggéré d’inclure les mots “en principe” entre “a autorisé” et “le projet”. Ceci a été accepté.

A la page 4, point 5.4.1, para 3, disant que “le Comité Directeur a unanimement accepté le recrutement proposé”, la délégation de Tanzanie a suggéré d’inclure les mots “en principe” entre “a accepté” et “le recrutement proposé”. Ceci a été accepté.

A la page 8, le nom et le titre no.14 ont été mal écrits; ça devrait être “ Mr George Munshimbwe Chitalu, National Assistant Coordinator, ECZ/LTBP”.

La Tanzanie a suggéré que les titres des participants du PNUD soient inclus dans sur la liste des participants. Ceci a été accepté.

4.4 Point 4: Questions soulevées par le compte-rendu de la 4^{ème} RCD et progrès sur les principales résolutions de la RCD4

Le Coordinateur du Projet, Dr Andrew Menz, a présenté le document SCM5/5, “Résumé des progrès sur les principales résolutions de la 4^{ème} RCD” après quoi le président a invité les participants à donner leurs commentaires.

Page 1 No 3, là où il est dit que “La réunion a autorisé le projet à employer Mme Karen Zwick...”, la Tanzanie a suggéré que les mots “en principe” soient insérés entre “autorisé” et “le projet à employer...”.Ceci a été **accepté**.

Page 1 point 4, concernant le recrutement d’homologues aux quatre facilitateurs régionaux, Dr Menz a déclaré que, lors de l’élaboration d’un plan de recrutement, le Coordinateur du Projet a été préoccupé par le temps nécessaire pour ce processus et les autres sujets tels que, la logistique opérationnelle, les implications financières et les questions de durabilité associées aux postes proposés d’homologues aux facilitateurs. Ces préoccupations ont été portées à l’attention des Coordinateurs Nationaux (CN) des pays et une alternative a été proposée, alternative qui atteindrait les buts des postes d’homologues aux facilitateurs et qui en plus, fournirait plus d’avantages durables au projet, tant à court terme qu’à long terme. L’alternative était de recourir davantage aux Coordinateurs Nationaux des Etudes Spécialisées pour chaque étude spécialisée, la plupart d’entre eux étant déjà identifiés et impliqués déjà avec le projet.

Cette proposition a été acceptée par tous les pays et a par la suite été mise en pratique.

A la page 2 point 5, concernant le recrutement d'un Coordinateur Régional en Formation, Education et Communications originaire de la région, le Coordinateur du Projet a expliqué qu'au même moment où il écrivait aux CN au sujet des homologues aux facilitateurs, il avait recommandé un processus pour le recrutement du CFEC Régional. Ceci demandait que les CN annoncent le poste et envoient à l'UCP les 3 meilleurs CV reçus de chaque pays. Une présélection de 4 candidats pour interview devait ensuite être faite parmi le total des 12. Le processus complet devait être terminé avant octobre 1999. Cependant, seuls les CV de Zambie ont été reçus jusqu'à présent, (en octobre). Etant donné les contraintes de temps et de budget que connaît actuellement le projet, Dr Menz a fortement recommandé qu'au lieu de recruter du nouveau personnel, le projet puisse continuer à travailler avec les quatre CFEC Nationaux, avec le soutien des deux consultantes extérieures. Il a déclaré que ceci a réussi jusqu'aujourd'hui et était une stratégie plus rentable et plus durable pour avancer. Il a ajouté que considérant que nous étions maintenant en décembre et que les activités des Etudes Spécialisées allaient bientôt se terminer, l'UCP avait besoin de conseils sur la meilleure façon de procéder.

Les différentes délégations ont relaté une série de raisons pour ne pas avoir soumis les CV et ont donné leurs suggestions pour aller de l'avant :

La Tanzanie a suggéré d'utiliser les ressources actuelles pour nommer quelqu'un de l'équipe CFEC existante comme M. Tarimo de NEMC, Tanzanie, pour faire le travail et soutenir les Coordinateurs Nationaux des autres pays. La Zambie a appuyé la suggestion de la Tanzanie sans mentionner un nom particulier. La RDC et le Burundi ont également appuyé cette proposition.

Après de plus amples discussions et clarifications par le Coordinateur du Projet, il a été **accepté** qu'étant donné les contraintes de voyage actuelles et les éventuelles limitations de langue, il serait mieux que les actuels CFEC Nationaux opèrent comme une équipe coordonnée plutôt que d'en choisir un pour coordonner les autres.

Page 2 point 6, le Coordinateur du Projet a expliqué que suite aux recommandations de la RCD4, l'UCP et le NRI avaient préparé un plan de travail et un budget révisés jusqu'à juillet 2000 et ceux-ci ont été donnés au Comité comme documents de synthèse SCM5 et SCM5/8.

Page 2 point 8, le Coordinateur du Projet a expliqué qu'à cause des difficultés sécuritaires continues dans la région, tous les pays participants et parties prenantes impliquées s'étaient convenus de se rencontrer à Arusha, Tanzanie, au lieu de Bujumbura, Burundi.

4.5 Point no 5: Situation du Rapport d'Evaluation à Mi-Parcours

En présentant cet élément, le représentant de l'UNOPS, M. Ingolf Schuetz-Mueller, a rappelé que lors de la deuxième Revue Tripartite (RTP), il a été ressenti en général que dans leur rapport, les évaluateurs semblaient avoir jugé l'exécution du projet en grande partie sur base de ce qu'ils pensaient que la conception initiale du projet devait être (avec l'accent sur la structure d'un projet moderne des eaux internationales) plutôt que sur base de ce qu'il était selon les documents de projet initiaux. Ceci, en conjonction avec certaines inconsistances factuelles, avait en retour provoqué une forte réaction de la part de NRI. Toutes les parties de la 2^{ème} RTP & 4^{ème} RCD avaient examiné aussi bien les recommandations de l'EMP que les réactions de NRI. Pendant ces réunions, les pays avaient traité en détails chacune de ces recommandations, en acceptant certaines avec ou sans modification et en en rejetant d'autres.

Il a noté qu'il était du désir de l'UNOPS de présenter un seul document unifié au GEF car ceci était la pratique normale. Avec ce but, il avait récemment approché les évaluateurs et leur avait demandé de préparer un rapport consolidé (combinant le rapport initial de l'EMP avec les corrections factuelles de NRI et les réactions des pays face aux recommandations). Bien qu'initialement souples les évaluateurs avaient plus tard refusé de faire tout changement sur leur rapport initial. Si un unique rapport final ne pouvait pas être obtenu, M. Schuetz-Mueller a indiqué qu'une autre option serait que l'UNOPS envoie au GEF les documents séparés comme tels, accompagnés de notes explicatives.

Comme il était maintenant urgent de résoudre cette question considérant le peu de temps restant avant la fin de ce projet, M. Ingolf Schuetz-Mueller a proposé qu'à son retour à New York, il approcherait encore une fois les évaluateurs et leur demanderait s'ils pourraient envisager de rencontrer Dr Menz pour discuter le rapport et produire par la suite un rapport consolidé. S'ils refusaient alors l'UNOPS enverrait au GEF les documents séparés avec des notes explicatives.

Le Comité a **accepté** cette approche.

4.6 Point no 6: La sécurité à Bujumbura et en RDC

Le représentant du PNUD de Tanzanie a expliqué que, étant donné la Phase IV de la situation sécuritaire prévalant au Burundi et dans la partie Est de la RDC, le Représentant Résident du PNUD en Tanzanie avait, au cours d'une réunion avec le CP et la RLS, expliqué que sous le règlement des NU, il était défendu à tout expatrié d'aller ou de travailler au Burundi ou à l'Est de la RDC à moins qu'une exemption explicite ne soit accordée. Elle avait ordonné au PBLT d'adhérer strictement à cette réglementation, quelles que soient les pratiques antérieurement suivies.

Le représentant du PNUD du Burundi a appuyé son collègue de Tanzanie, mais a dit qu'il y avait des signes d'espoir d'une amélioration de la situation sécuritaire dans le proche avenir.

La RDC et le Burundi ont répondu que, malgré cette décision, les activités de terrain ne devraient pas être affectées. Le Coordinateur du projet a confirmé que les activités de terrain prévues continueraient aussi longtemps que possible, avec l'aide du bureau du projet à Bujumbura, administré par des employés locaux, bien que certains changements dans les plans étaient inévitables. Il a aussi ajouté que même si la situation sécuritaire revenait à la Phase III, le personnel international du projet ne serait pas, à ce stade si avancé du projet, réinstallé sur base permanente à Bujumbura, mais ferait des visites au moment voulu et chaque fois que nécessaire, et pour toute durée jugée nécessaire.

La Responsable de la Liaison Scientifique en a appelé aux représentants des stations de Bujumbura et d'Uvira que, malgré le désir de continuer les activités, les équipes des études spécialisées ne devraient pas être exposées au danger par des voyages dans des zones non sécurisées et que les Coordinateurs Nationaux devraient maintenir une communication constante à propos de la situation sécuritaire avec les équipes des stations. La RLS a ajouté que toutes les activités dans ces secteurs devraient être exécutées après l'en avoir avisée et après en avoir avisé l'UCP.

La RDC a suggéré d'équiper la station d'Uvira avec du matériel de communication approprié pour faciliter les conseils donnés par Dr West. Ils ont ajouté qu'il devrait aussi y avoir une liaison entre les Coordinateurs Nationaux dans les capitales et les stations au bord du lac.

En réponse à la RDC, Dr Menz a informé la délégation que du matériel de radio HF a été acheté depuis un certain temps pour les stations de la RDC et du Burundi mais que les autorisations n'ont pas encore été obtenues des autorités respectives, et que celles-ci n'étaient pas susceptibles de l'être bientôt à cause de l'attitude sensible des autorités militaires envers un tel matériel. Il a noté, cependant, que le Directeur du CRH-Uvira avait reçu du projet un téléphone mobile et que celui-ci devrait permettre des communications adéquates.

4.7 Point no 7: Déboursements du budget en général

Mme Margaret Chi a présenté cet élément pour le compte de l'UNOPS. Elle a décrit le budget d'abord du point de vue général et ensuite en détails. Le résumé général des déboursements pour les \$10.000.000 alloués au projet est donné à l'Annexe 3.

Il y a eu une certaine confusion et préoccupation sur le tableau présenté par Mme Chi, surtout en ce qui concerne l'allocation des fonds aux participants internationaux par rapport aux nationaux et le financement de la préparation d'un futur projet.

En réponse, M. Schuetz-Mueller a expliqué que Mme Chi avait surtout parlé des fonds alloués pour les activités de l'UNOPS et que le financement des nationaux etc était dans le montant indiqué dans la ligne budgétaire 2101 du tableau de Mme Chi et serait évoqué pendant la présentation du budget du projet par M. David Silverside de NRI sous le point 9 de l'ordre du jour.

Concernant la préoccupation de la préparation d'un futur projet, il a été expliqué qu'il y avait environ 80.000 restants de la portion de budget directement gérée par l'UNOPS et qu'un autre montant de 87.960 serait retenu de la ligne "Développement de l'Organe de Gestion du Lac et du Nouveau Projet" et serait utilisé par UNOPS pour faire le pont entre activités, les activités préparatoires pour la prochaine phase et les efforts de publicité.

4.8 Point 8: Résumé des réalisations du Projet, programme de travail de fin de phase et résultats attendus.

Une présentation complète des réalisations du projet a été faite par le Coordinateur du Projet, à l'aide de deux écrans d'ordinateurs parallèles, l'un montrant le texte en Anglais et l'autre affichant simultanément le texte en Français. Il a fait remarquer qu'il inclurait aussi les documents de synthèse SCM5/6 et SCM5/8, le rapport sur l'état d'avancement du projet d'avril à octobre 1999 et le plan de travail jusqu'au 31 juillet 2000.

Dr Menz a d'abord donné des explications sur le but général du projet et les infrastructures qui avaient été établies dans les quatre pays par le projet. Il a ensuite continué avec la présentation des détails des réalisations des différentes composantes du projet à savoir : Biodiversité, Pollution, Sédimentation, Pratiques de Pêche, Socioéconomie, Système d'Information Géographique, Formation et Education sur l'Environnement. Il a décrit et souligné l'importance du Programme d'Action Stratégique et de la Convention Juridique, et a enfin décrit les initiatives que le projet avait prises pour le rassemblement, la diffusion et l'archivage de tout type d'informations sur le lac produites par le projet ou collectées à partir d'autres sources.

Toutes les délégations ont déclaré qu'elles avaient été impressionnées par cette longue mais précieuse présentation. Il y a eu, cependant, quelques préoccupations concernant le niveau d'implication des nationaux dans toutes ces réalisations, et la quantité des travaux entrepris en RD Congo.

Les Zambiens ont fait observer qu'ils avaient des difficultés à accéder au site web du PBLT.

Dr Menz a réitéré ce qu'il avait dit dans son exposé, à savoir que tout les travaux qu'il avait décrits n'auraient pas pu avoir lieu sans l'implication considérable de techniciens et de scientifiques nationaux à tous les niveaux. Il par ailleurs spécifié que le choix d'institutions nationales était fait avec l'entière participation des nationaux. Il a fait remarquer qu'étant donné l'éloignement du lac par rapport à trois des quatre capitales des pays, certains membres n'étaient peut-être pas toujours pleinement conscients du vrai niveau de participation des nationaux.

Concernant les travaux en RDC, il a dit que la situation sécuritaire avait rendu difficile la réalisation d'activités similaires à celles réalisées dans les autres pays. Il a fait remarquer, cependant, que malgré ce fait, la station de la RDC était maintenant équipée

avec le nécessaire de base pour effectuer les études voulues sur le lac. Il a ajouté qu'il n'était pas toujours nécessaire que tous les pays répètent toutes les expériences dans les différentes zones des pays car le lac Tanganyika constitue une seule entité, et les leçons apprises dans un secteur du lac peuvent être appliquées aux autres, surtout lorsque les mesures de gestion doivent être examinées.

Concernant la difficulté d'accéder au site web pour la Zambie, Dr Menz a suggéré qu'un expert local soit consulté car ceci était certainement un problème interne à l'ECZ.

Le Comité a accepté les documents de synthèse présentés.

4.9 Point no 9: Budget et plan de travail jusqu'au 30 juillet 1999.

M. Silverside de NRI a présenté au Comité le budget contenu dans le document de synthèse SCM5, "Nouvelles allocations budgétaires". Le budget montrait les dépenses jusqu'au 1^{er} octobre 1999 et les allocations basées sur le plan de travail actuel allant jusqu'au 31 juillet 2000 (doc. SCM5/8). Il a parcouru le budget jusqu'à certains détails expliquant comment les allocations avaient été disposées et leurs significations. Il a terminé en soulevant les principales préoccupations qu'ils entrevoyaient surtout celle de la ligne budgétaire 1.4.11 "Dépenses générales de fonctionnement", pour laquelle une somme supplémentaire de \$100.000 serait requise pour terminer le projet.

M. Silverside a par conséquent recommandé les options de gestion suivantes en vue de pouvoir atteindre une bonne clôture:

- Les Etudes Spécialisées doivent être clôturées le plus tôt possible. Les rapports sont nécessaires pour la compilation de l'avant-projet du PAS et leur programmation était pour novembre. Il y aura une occasion pour des contributions supplémentaires en mars.
- Interruption des indemnités PRA et DSA entre décembre et mars pour toutes les Etudes Spécialisées. Ceci est évidemment une conséquence naturelle de la fin des Etudes Spécialisées quand les pays eux-mêmes prendront en main tous les programmes de suivi. En plus, et pour montrer davantage l'engagement du GEF pour le lac et toutes les futures interventions, il a été recommandé que les paiements aux organisations tête de file pour les activités de coordination de base cessent à la fin du premier trimestre 2000. Tous les coûts effectifs des réunions des GTN etc continueraient à être payés.
- Fermeture des bureaux d'appui au bord du lac et renvoi du personnel administratif à mesure que les activités s'approchent de leur fin.
- Surveiller plus attentivement toutes les dépenses.

Les questions de clarification ont concerné surtout la ligne budgétaire 10 "Développement de l'Organe de Gestion du Lac et du Nouveau Projet" où les participants voulaient comprendre comment le solde de \$87.000 allait être utilisé.

Les Tanzaniens ont dit qu'ils étaient préoccupés par la part majoritaire du budget alloué au personnel et aux voyages internationaux. Ils ont déclaré que ceci était une

indication que le projet avait des problèmes d'impliquer les nationaux dans certaines des composantes du projet, situation qu'ils aimeraient ne plus rencontrer dans la suite du projet. Ils ont demandé à la direction du projet de ne pas réallouer les fonds mis de côté pour les activités nationales et régionales, afin de permettre la consultation nationale sur les questions telles que le PAS, les études spécialisées, la convention juridique, et plus important, la préparation de la prochaine phase.

Les Zambiens ont déclaré que l'implication d'experts nationaux est très cruciale, et que si la proposition de la Tanzanie est réalisée, alors la Zambie possède des mécanismes existants qui pourraient être utilisés dans les prochaines étapes du projet. Ils ont encore suggéré que ces fonds soient répandus par le biais des bureaux du PNUD des pays.

Le Burundi a ajouté que ces fonds devraient être gérés correctement et au besoin devraient être augmentés.

La RDC a appuyé les déclarations des délégués précédents et a ajouté que la participation active des experts nationaux était essentielle.

Concernant la ligne budgétaire 10, le Coordinateur du Projet a expliqué que les montants indiqués ici allaient maintenant être retenus par l'UNOPS (comme mentionné au point 7 de l'ordre du jour) pour le développement du nouveau projet, et qu'ils n'avaient pas encore été affectés à une activité spécifique. Il était escompté que le GEF pourrait signaler la composition de telles activités après la prochaine réunion destinée à examiner les projets GEF des lacs Tanganyika, Malawi et Victoria, prévue en janvier 2000.

Concernant l'argent alloué aux activités de coordination nationale du projet, la Tanzanie a suggéré que des économies ne soient pas recherchées dans ces allocations comme suggéré par M. Silverside. En réponse, Dr Menz a suggéré que si ces sommes assez importantes devaient être laissées intactes, il serait sage pour lui de discuter avec les Coordinateurs Nationaux à propos de la façon la plus efficace d'utiliser ces fonds. Il a expliqué que le niveau espéré des consultations et des résultats dans les pays comme indiqué dans les Termes de Référence des Coordinateurs Nationaux, leurs Assistants et les Groupes de Travail Nationaux, n'avait pas été aussi bons qu'on s'y attendait, et qu'il serait avantageux d'essayer d'améliorer cet aspect pendant la phase finale du projet pour garantir la bonne utilisation de l'argent.

Quant aux préoccupations sur la taille relative du budget pour le personnel international par rapport à celui des nationaux, Dr Menz a fait remarquer que ceci était toujours un problème, et a souligné que dans l'avenir il serait important pour les pays d'examiner en détail les budgets du projet de façon que les origines de tels déséquilibres manifestes soient claires dès le début.

4.10 Point no 10: Etat du Programme d'Action Stratégique

Le facilitateur du PAS, M. Nicholas Hodgson, a commenté sur le contexte et a décrit la situation actuelle et les futures activités proposées. Il a revu différents aspects du processus tels que : les Objectifs du Projet ; l'Analyse Diagnostique Transfrontalière et la Convention Juridique ; les sept étapes de l'élaboration du PAS ; la Justification (ressources partagées) ; l'Autorité de Gestion du Lac proposée ; le Programme d'Actions classées par Priorités ; et les étapes suivantes.

Les participants ont félicité le présentateur pour ses importantes contributions. L'importance d'utiliser l'expertise nationale dans l'élaboration du PAS a été réitérée par les délégations. La délégation Zambienne a exprimé son inquiétude devant le manque d'accent sur la socioéconomie. La Tanzanie a fait observer que l'élaboration du PAS était l'une des activités qui étaient très participatives par nature.

En réponse, le présentateur a remercié la Tanzanie pour l'encouragement des efforts d'approche participative de l'UCP. Il a ensuite abordé les préoccupations de la Zambie, pour lesquelles il a dit que qu'il était vrai que la socioéconomie n'avait pas été soulignée parce qu'il était ressenti qu'elle ne devrait pas être mentionnée séparément, comme la socioéconomie est fondamentale à chaque activité. Il a dit que ceci pourrait être discuté davantage à la prochaine réunion de rédaction du PAS prévue pour janvier 2000.

4.11 Point 11: L'Avenir de la Convention

M. Schuetz-Mueller d'UNOPS a présenté ce sujet. Il a fait remarquer l'importance de la relation triangulaire entre les trois principaux documents du projet à savoir le PAS, l'ADT et la Convention.

Il a expliqué que l'UNOPS avait, au mois de mai 1999, envoyé le deuxième avant-projet de la Convention à M. Timoshenko, le chef du Département des Traités sur les Eaux Internationales du PNUE, éventuel dépositaire de la Convention, pour commentaires. Ceci était important car il y a très peu de traités qui ont été conclus à part la Convention sur la Mer Noire et le Bassin de la Rivière Danube, un projet PNUD/GEF exécuté par l'UNOPS. Le PNUE avait fait observer que la Convention était un très bon document et avait offert quelques suggestions qui ont été incorporées lors du récent atelier de rédaction.

Concernant le futur processus, il a dit qu'il était escompté qu'il atteindrait bientôt le stade où le document pourrait au moins être signé par les parties, et bien que ceci puisse être considéré comme une étape mineure, cette étape aurait en fait un impact très significatif pour le soutien futur du GEF car ils la considéreront comme une pierre angulaire de l'engagement des pays au processus.

Il a clarifié que la signature ne veut pas dire que le document a été ratifié, car la ratification est une procédure complexe qui, dans le cas de la Convention de la Rivière Danube par exemple, a pris 4 ans. Il a ajouté que normalement, il est courant que là où les deux tiers des pays ont une fois ratifié et déposé la Convention au PNUE, la

convention devient un vrai traité international et fait ainsi partie de la loi interne. Dans le cas du PBLT, ceci arrivera lorsque 3 des 4 pays auront ratifié la Convention, probablement dans plusieurs années. Il a souligné que la Convention, tout comme le PAS, est un document vivant, et que selon les pratiques internationales standard, des protocoles pourraient être ajoutés pour initier certaines actions concrètes. Il a cité l'exemple de la Convention de Vienne, sur la couche d'Ozone, aujourd'hui plus connue comme le Protocole de Montréal. Les gens parlant de la protection de la couche d'Ozone se réfèrent généralement au Protocole de Montréal parce que ce protocole a mis en mouvement le mécanisme qui a permis que les fonds soient donnés par les pays donateurs et a permis que les pays en développement reçoivent l'assistance financière et technique. La Convention est donc un document cadre qui montre la volonté et l'intention des pays participants et est considérée par le GEF comme probablement la plus sérieuse manifestation de leur engagement à la protection du lac Tanganyika.

Il a continué en disant que lors de la dernière réunion de rédaction de la Convention, il a semblé comprendre qu'il avait été décidé de ne pas permettre la future inclusion du Rwanda dans la Convention. Il a regretté ce fait, attirant l'attention sur le fait que toutes les bonnes intentions seraient perdues si le Rwanda ne suivait pas les bonnes pratiques et polluait la rivière Rusizi qui s'écoule dans le lac Tanganyika à partir du territoire Rwandais. Il sentait qu'il serait sage de laisser la porte ouverte pour l'éventuelle inclusion de tous les Etats du bassin, car ceci n'aurait pas seulement des avantages d'un point de vue purement pratique mais pourrait aussi avantager l'aspect du financement.

Il a informé le Comité qu'en respect de ce qu'il avait promis à la dernière réunion du Comité Directeur, l'UNOPS avait envoyé les documents de projet au PNUD Rwanda et leur avait demandé de chercher une indication d'intérêt du Gouvernement Rwandais, en vue de les sensibiliser sur le projet et ses objectifs. A ce jour, aucune réponse n'avait encore été obtenue.

Dans leurs réponses, toutes les délégations ont fermement appuyé le développement de la Convention, notant qu'elle serait un instrument unique pour la gestion du lac Tanganyika et quelque chose qu'aucun autre projet sur le lac n'avait encore essayé. Les délégués ont fait remarquer que dans certains pays il y avait encore beaucoup à faire en termes de consultations à plusieurs niveaux de départements et du gouvernement, et ont recommandé que des fonds soient rendus disponibles pour le développement ultérieur de la convention. Ils étaient cependant engagés au processus.

Dr Menz a encouragé les délégations des pays à prendre à cœur la bonne circulation du document et des observations sur l'actuel avant-projet de la Convention Juridique car ceci aiderait grandement le processus et serait une autre indication de leur engagement.

Concernant l'inclusion du Rwanda dans ces processus, toutes les délégations ont déclaré qu'elles n'avaient jamais eu l'intention d'exclure la possibilité que le Rwanda devienne signataire à une certaine date dans le futur, mais qu'elles avaient seulement senti que, et en l'absence d'une représentation du Rwanda pendant le processus

d'élaboration, il ne serait pas correct de nommer ce pays de manière spécifique. Le consensus général a été que la Convention devrait être assez flexible pour permettre l'inclusion des termes "autres Etats" dans l'avenir.

4.12 Point no 12: Vue d'ensemble de la stratégie du GEF pour une phase additionnelle du projet

M. Schuetz-Mueller de l'UNOPS a présenté ce point pour le compte du GEF qui, a-t-il expliqué, n'avait malheureusement pas été capable de participer à cause d'autres engagements incompatibles. M. Schuetz-Mueller, avait, cependant, été bien mis au courant par M. David Laroche du GEF.

Il a regretté qu'en termes de documents concrets relatifs à l'avancement vers une nouvelle phase, il n'y avait pas beaucoup qui avait été fait comme on pouvait l'espérer après la réunion de RTP de mai 1999. Néanmoins, il a dit qu'il était content de signaler que l'actuelle probabilité d'une intervention GEF ultérieure dans le projet du lac Tanganyika était excellente. Ceci, a-t-il expliqué, était dû à deux raisons : d'abord le lac Tanganyika contient une collection incroyable et importante de biodiversité dans un environnement des Eaux Internationales qui ne peut pas être ignoré par le GEF ou la communauté Internationale, et deuxièmement, le GEF a une approche programmatique très spécifique dans les secteurs dans lesquels il décide de s'engager, et une fois que le GEF s'investit dans un secteur particulier, il est très invraisemblable qu'il fasse un projet d'un trait et s'en aille tout de suite après.

En référence à la réunion STAP (Scientific and Technical Advisory Panel for GEF – Panel Consultatif Scientifique et Technique pour le GEF) prévue pour janvier 2000 il a dit que celle-ci serait une occasion unique pour ce projet de se présenter. Il a dit que le projet du lac Tanganyika devrait être présenté par Dr Menz et les scientifiques nationaux qui avaient contribué au projet pour démontrer de cette manière que les capacités locales avaient été utilisées. Il est escompté que les conclusions de cette réunion stimuleront l'intérêt du GEF pour plus d'engagement à financer les projets des lacs du Rift, en particulier le PBLT, qui semble avoir réalisé en général tout ce qu'il avait voulu atteindre. Ceci était le cas, pourvu qu'il colle à son plan de travail qui fournirait à la fin de ce projet les 3 documents clés– PAS, ADT et la Convention – qui sont considérés comme les indicateurs cruciaux de l'engagement national.

En dépit de l'importance de la réunion STAP il a expliqué qu'il avait insisté que le GEF n'attende pas que la réunion s'achève avant de commencer la procédure consistant à esquisser un concept pour la prochaine phase. Le GEF à son tour avait promis qu'une fois que M. David Laroche aura reçu le projet de Convention, l'ADT préliminaire et le projet de PAS, sur base de ses connaissances des exigences des projets sur les Eaux Internationales du GEF, il commencerait la procédure. En discutant de cette question, M. Laroche avait souligné qu'il y avait certains importants critères que le GEF utiliserait en évaluant ces documents surtout le PAS. Le GEF chercherait des preuves que les pays ont fait des engagements concrets à continuer le travail que cette phase pilote avait commencé. Ceci comprendrait l'engagement de quelques ressources financières, quelle que soit leur modestie à ce

stade, à l'organe/Secrétariat de la gestion du lac et la présentation de preuves que les pays essayeront de chercher le cofinancement (bilatéral) pour les interventions de la gestion du bassin du lac. Il a aussi indiqué que le PAS devra être précis dans l'identification de besoins ultérieurs du bassin du lac – aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau technique. Le PAS devra aussi identifier les organismes nationaux spécifiques qui auront la responsabilité des actions concrètes qui ont été identifiées comme étant nécessaires dans les pays participants. Le PAS devrait aussi avoir un mécanisme agréé pour le fonctionnement d'un secrétariat intérimaire jusqu'à la ratification de la convention et s'assurer qu'il y a un organe international officiel en vigueur.

M. Schuetz-Mueller a expliqué que tous les fonds du projet restants en 2000 seront utilisés pour le développement de la nouvelle phase du projet. Il a continué en soulignant que la procédure devait être entièrement participative à chaque étape. Il a fait remarquer cependant, que le manque de participation dans les premières étapes de la phase pilote de certains projets du GEF comme celui-ci et celui du Danube, était dû au manque d'intérêt à ce moment, par les pays impliqués, et ce n'est que plus tard, que les pays commencent à prendre un véritable intérêt dans ces projets et montrent un désir d'être entièrement impliqués.

Il a expliqué qu'en plus de l'utilisation des fonds de ce projet pour développer un nouveau projet, il y avait aussi la possibilité d'obtenir ce qu'on appelle au GEF un 'Project Development Funds (PDF)' d'environ 200.000 à 300.000 USD comme argent de départ pour le développement ultérieur d'un projet complet et pour le financement de la période transitoire entre la première et la deuxième phase.

Il a aussi fait remarquer que lorsque NRI cessera de travailler sur le PBLT à la fin de juillet 2000, cela ne veut pas dire que tout le reste devra s'arrêter. Tant que l'UNOPS est concerné, a-t-il dit, il sera toujours en charge de l'exécution du projet et s'il y a des fonds disponibles, ce qu'il espérait, soit de ce projet ou d'un mécanisme de financement intérimaire, l'UNOPS continuera à s'assurer que l'élan qui a été développé soit gardé dans la prochaine phase.

M. Schuetz-Mueller a terminé en exprimant son espoir que d'ici la prochaine RCD, une demande de PDF pour une prochaine phase devrait être disponible.

En réponse, toutes les délégations ont remercié l'UNOPS pour les informations fournies, en notant qu'il avait apaisé beaucoup d'esprits surtout en ce qui concerne l'implication entière des scientifiques et décideurs nationaux dès le début de la formulation de la prochaine phase du projet.

Concernant la réunion STAP, les délégués ont recommandé que les Coordinateurs Nationaux puissent y participer en plus des scientifiques nationaux.

En ce qui concerne la participation nationale en général, le Coordinateur National a fait observer que la question avait été mentionnée et mise sur la table de discussion à

plusieurs occasions pendant cette réunion et plusieurs autres réunions antérieures. Il a dit qu'il était convaincu que le projet avait essayé d'avoir autant de participation possible, et bien que ceci n'ait pas toujours entièrement réussi pour un certain nombre de raisons, l'intention avait toujours été là. Il a souligné cependant, que les pays aussi avaient des obligations et qu'en particulier, il était important de garantir la participation cohérente d'individus appropriés dans les réunions et les processus d'importance. Il a expliqué qu'assez souvent, les délégations diffèrent visiblement d'une réunion à une autre, où certaines personnes présentes n'ont pas d'informations sur les sujets soulevés et semblent être là seulement pour leur propre édification et le renforcement des capacités. Il a demandé qu'une fois un processus de développement de n'importe quelle activité est convenu, il est essentiel qu'un niveau cohérent et approprié de participation soit fourni par les pays.

4.13 Point 13: Date et lieu de la prochaine RCD et des autres réunions régionales en 2000.

Le Coordinateur du Projet a parcouru le calendrier proposé pour les prochaines réunions régionales et avec les participants, ils se sont mis d'accord sur les dates et lieux suivants pour les différentes réunions:

- Atelier PAS : Arusha 4 Jan - 7 Jan
- ADT Régionale : Lusaka 27 Mar - 30 Mar
- RCD6 Régionale : Lusaka 31 Mar - 1 Avril
- PAS Régional : Arusha 2 Mai - 5 Mai
- Conférence sur
l'Etat du Lac : Arusha 3 Juillet – 4 Juillet
- RTP Finale : Arusha 5 Juillet

4.14 Point 14: Divers

M. Roger Kanyaru du Burundi a annoncé à la réunion qu'il était l'actuel coordinateur régional pour un projet sœur – RLT, comprenant les mêmes quatre pays, et a informé la réunion qu'ils avaient créé un site web, et produit un CD qui sera distribué gratuitement. Il a ajouté que le RLT avait maintenant atteint le stade d'exécution et se préparait à évaluer l'expertise nationale, et que le PBLT devrait s'inspirer du RLT pour évaluer l'expertise nationale.

Un autre participant a demandé des détails concernant la prochaine réunion STAP du Malawi, et le Coordinateur du Projet a répondu qu'il attendait encore les détails.

Un membre du Burundi s'est enquis sur le travail qui avait été demandé à la FAO concernant le Modèle de Circulation sur le Lac Tanganyika, et en réponse, il lui a été dit que le travail s'était terminé et que les exemplaires du rapport étaient disponibles au bureau de Bujumbura.

5. Clôture

Le président a officiellement clos les travaux à 12:30 le 3 décembre 1999, après avoir exprimé ses remerciements à tous les participants pour leur participation et leur

enthousiasme. Les participants ont aussi félicité le président pour avoir dirigé la réunion avec brio.

ANNEXE 1:

LISTE DES PARTICIPANTS

BURUNDI

M. Boniface Nyakageni INECN	Coordinateur National, Directeur Général
M. Roger Kanyaru	Directeur, Dépt des Eaux, Pêche et Pisciculture
M. Stany Nsabimana	Professeur de Géographie, Université du Burundi
M. Gaspard Ntakimazi	Professeur de Biologie, Université du Burundi

DR CONGO

M. Mbusu Ngamani	Secrétaire Général, Ministère de l'Environnement
M. Mady Amule	Coordinateur National, Directeur, Min. de l'Env.
M. Nshombo Mudherwa	Directeur Général du CRH-UVIRA

TANZANIE

M. Rawson Yonazi	National Coordinator (Assistant Director - DoE)
Mme Hawa Mmeham	Assistant National Coordinator
Mme Catherine Mmeigwa	Fisheries Officer, Fisheries Division

ZAMBIE

M. George Munshimbwe Chitalu	Assistant National Coordinator, ECZ/PBLT
M. Aswell Bikoko Chisanga	Legal Counsel - Environmental Council of Zambia
Mme Maureen Chungu Nsomi	Head, Water Resources Research Unit, National Institute for Scientific and Industrial Research.
M. Kenneth Mazingaliwa	Senior Aquaculture Research Officer, Department of Fisheries

PNUD

M. Louis Nduwimana	Chargé de Programme Environnement, Burundi
M. Silvester Sisila	Assistant Res Rep, Environment and Natural Resources, Tanzania
Mme Debra Kahatano	Programme Officer, Environment/GEF, Tanzania

UNOPS

M. Ingolf Schuetz-Mueller	Chief, Division of Environmental Programmes
Mme Margaret Chi	Project Management Officer

NRI

M. Nicholas Hodgson	Coordinateur PAS
M. David Silverside	Project Finance Manager

UCP

Dr Andrew Menz	Coordinateur du Projet
Dr Kelly West	Responsable de la Liaison Scientifique
M. Pierre Claver Nzimpora	Rapporteur
Mme Maria Hiza	Secrétaire de la Conférence/Administration

ANNEXE 2.

LISTE DES DOCUMENTS

Reliés ensemble :

1. SCM5/1 Liste des documents
2. SCM5/2 Calendrier
3. SCM5/3 Ordre du jour provisoire
4. SCM5/4 Compte-rendu de la 4^{ème} Réunion du Comité Directeur Régional*
5. SCM5/5 Résumé des Progrès sur les Principales Résolutions de RCD4
6. SCM5/6 Compte-rendu des Progrès du Projet
7. SCM5/7 Allocations Budgétaires en Général
8. SCM5/8 Budget du Projet et Plan de Travail jusqu'au 31 juillet 2000
9. SCM5/9 Aperçu des Réunions Régionales Proposées
10. SCM5/10 Liste des participants
11. SCM5/11 Itinéraires de voyage
12. SCM5/12 GEF (?)

Documents de référence

13. Grandes lignes du Programme d'Action Stratégiques
14. Convention*
15. Texte des diapositives présentées par le Coordinateur du Projet

Documents supplémentaires séparés

16. Compte-rendu de la Deuxième Revue Tripartite
17. Troisième Edition du Bulletin d'Information du Projet*
18. Inventaire actualisé du matériel du projet

*** Ces documents sont donnés séparément dans votre farde.**